



Ozoir-la-Ferrière

DIRECTION GÉNÉRALE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

MARDI 21 FEVRIER 2017 A 20 HEURES

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ARLUISON

ORDRE DU JOUR

- 1) Annulation de la délibération n°327 du 5 octobre 2016 relative à l'exonération de la TEOM**
- 2) Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale**
- 3) Approbation du retrait des communes de Favières en Brie, Pontcarré, Presles en Brie, Servon et la Houssaye en Brie au Syndicat Intercommunal pour le Transport Scolaire**
- 4) Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes les Portes Briardes entre Ville et Forêts**
- 5) Questions diverses**

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 15 février 2017

Le Maire,

Jean-François ONETO.

